

Règlement du concours Instagram

1. Organisateur

Le concours est organisé par *Le Mirador Resort & Spa* (ci-après « l'Organisateur »).

2. Durée du concours

Le concours débute à la date de publication de l'annonce et se termine le **14 octobre 2025 à 23h59 (heure suisse)**.

Le tirage au sort aura lieu le **15 octobre 2025**.

3. Conditions de participation

- Le concours est ouvert à toute personne âgée de **16 ans révolus ou plus**, disposant d'un **compte Instagram public** (celui-ci devant rester public au moins jusqu'au tirage au sort afin de permettre la vérification de la participation).
- Pour participer, il suffit de :
 1. Prendre une photo dans le **coin photo** situé au 4ème étage du Mirador Resort & Spa.
 2. Publier cette photo en **story** ou en **post** en mentionnant le compte **@lemiradorresortandspa**.
 3. **Taguer un ami avec qui vous aimeriez profiter du brunch** en commentaire sous la publication du concours.

4. Désignation du gagnant

- Un tirage au sort sera effectué parmi les participants remplissant toutes les conditions.
- Le gagnant sera contacté par **message privé sur Instagram**.
- Si aucune réponse n'est reçue dans un délai de **7 jours**, l'Organisateur se réserve le droit de désigner un autre gagnant.

5. Lot

Le gagnant remportera un **brunch pour deux personnes** au Mirador Resort & Spa.

- Le bon sera valable **un an à compter de sa réception**.

- Le lot n'est ni échangeable ni convertible en espèces.

6. Responsabilité

- Instagram n'est ni organisateur ni associé au concours.
- L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement technique ou de problème lié au réseau social.

7. Acceptation

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.